

# Nous confirmons : les salariés et les locataires d'AB-Habitat sont formidables.



Plusieurs centaines de salariés et locataires d'AB Habitat ont participé au rassemblement avec la présence des associations de locataires (INDECOSA CGT – CNL- CGL) pour demander à la Présidente d'être respectés et entendus.

Bravo aux personnels qui ne se sont pas fait avoir par la manœuvre grossière de la Présidente en convoquant une réunion avec les personnels à la même heure, ils n'étaient que 5, Directeur général compris !

Suite au rassemblement, la Présidente a diffusé une vidéo. Il y aurait beaucoup de chose à dire sur ce qu'elle exprime afin de compléter, corriger les contre-vérités. Nous allons simplement nous contenter de rappeler que la Présidente n'a jamais invité la C.G.T. pour ouvrir les discussions, elle a simplement tenté de contourner le syndicat C.G.T. en s'adressant à un salarié non mandaté, cela a été un échec.

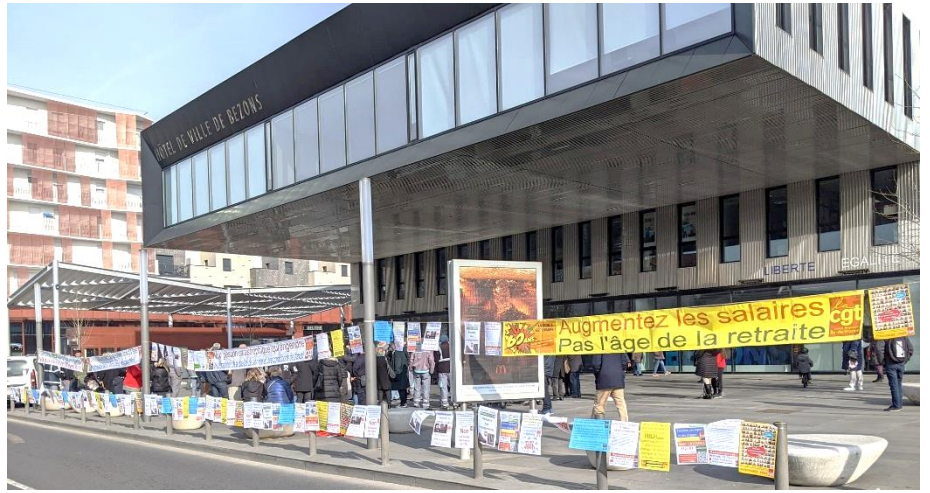
De même les associations de locataires ont dénoncé le refus de la Présidente et du DG de les rencontrer et de répondre aux courriers qui leur sont adressés depuis un an.

De même nous refusons de tomber dans la polémique politicienne dans laquelle la Présidente voudrait nous entraîner, c'est un affront à l'intelligence des locataires et des salariés.

Nous rappelons également à la Présidente qu'elle est au Conseil d'administration depuis 2020 et nous aurions souhaité l'entendre sur la mauvaise gestion qu'elle dénonce aujourd'hui. Seule la C.G.T. a dénoncé régulièrement la mauvaise gestion et le fait que les administrateurs n'assumaient pas leurs responsabilités.



**Après la vidéo de la Présidente, la lettre du directeur** ne fait que rappeler ce qu'il a écrit précédemment et qui a été rejeté par les salariés en assemblée des personnels, encore une marque de mépris à l'égard des salariés surtout que quand lui bénéficie d'une revalorisation allant jusqu'à 15% de sa rémunération il trouve cela normal !!!!



Non seulement la lettre met en évidence le mépris et le manque de prise en compte des demandes des salariés mais en plus elle comporte des contrevérités notamment quand il écrit que la préservation des acquis sociaux (13ième mois, prime ancienneté, ...) n'a jamais été à l'ordre du jour de la NAO. **C'est faux et il est facile de vérifier qu'il s'agit d'un mensonge en relisant le tract diffusé le 29 novembre 2022** et dans le document transmis à la direction lors de la réunion du 28 novembre.

Voilà ce qui est écrit dans le document remis par la C.G.T. au DG :

**Formaliser la préservation des acquis sociaux de la convention collective des COOP HLM dans un accord au sein de notre organisme**

Dans le cadre de la fusion des branches COOP HLM et OPH, des négociations sont en cours pour écrire une Convention Collective Nationale (CCN) commune devant aboutir fin novembre 2023. Il est important d'inscrire dans un accord d'entreprise **le maintien des acquis sociaux plus favorables dans la CCN des COOP HLM par rapport à celle des OPH** (prime de fin d'année, prime d'ancienneté, prime vacances, indemnité départ retraite, mutuelle, prévoyance, ...) Ce type d'accord d'entreprise est préconisé par la fédération des Coop HLM suite à la demande du représentant de la CGT à la Commission paritaire de la Fédération des Coop HLM.

## **Comment créer un climat de confiance face à de telles contrevérités ?**

Comme nous le rappelons régulièrement la seule façon de sortir de ce conflit c'est qu'un véritable dialogue s'instaure dans le respect et en apportant des réponses concrètes aux légitimes revendications.

**La C.G.T est toujours disponible pour négocier sur la base des revendications des personnels.**

Nous rappelons que nous demandons avec les personnels :

- **que la direction fasse des propositions qui se rapprochent des revendications des personnels pour préserver le pouvoir d'achat de tous.** Nous tenons également à dénoncer un nivellement des salaires par le bas et la réduction des écarts, ce qui remet en cause la reconnaissance des qualifications et des compétences. Les propositions du DG ne font qu'aggraver cette situation, **nous refusons de jouer le jeu de division du DG, que cela soit envers les gardiens, les cadres ou autres catégories de personnels.**

- **la mise en place d'un accord d'entreprise dès maintenant** pour préserver les acquis sociaux de notre convention collective, comme s'y est engagée la Fédération des COOP. Ne pas le faire démontrerait une réelle volonté de les remettre en cause ou les marchander.

**Les salariés ont compris qu'ils ne peuvent compter que sur la C.G.T. pour être défendus, solidaires et peser sur les choix, alors votez et faites voter pour votre syndicat C.G.T. afin de donner du poids à vos revendications.**

